Statistiques agricoles: potentiel de production des plantations d'arbres fruitiers (abrog. directive 76 /625/CEE)

2000/0291(COD) - 28/06/2010 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport sur l’expérience acquise dans le cadre de l’enquête statistique concernant les plantations de certaines espèces d’arbres fruitiers effectuée par les États membres en 2007 en application de la directive 2001/109/CE.

Une enquête de base, réalisée tous les cinq ans, sur les principales espèces d’arbres fruitiers de l’UE constitue la méthode actuellement employée pour fournir à la Commission des informations sur quelques uns des facteurs contribuant au potentiel de production des plantations d’arbres fruitiers, à savoir les variétés, l’âge des arbres et la densité de plantation. Certains États membres profitent de cette occasion pour collecter des données sur d’autres facteurs, tels que la spécialisation de l’exploitation, la gestion technique du verger, la main d’œuvre utilisée, le stockage et la commercialisation, etc.

Ces enquêtes sont réalisées depuis 1977. La dernière enquête a eu lieu en 2002. L’enquête de base 2007 sur les plantations de certaines espèces d’arbres fruitiers a été effectuée dans les 27 États membres de l’ UE. Les principaux résultats sont les suivants :

- la superficie de vergers de l’UE 27 occupée par les espèces enquêtées se concentrait pour 80% en Espagne, en Italie, en Pologne, en Grèce et en France. Couvrant environ un tiers de la superficie enquêtée, les pommiers sont les arbres fruitiers les plus communément cultivés dans l’UE 27. Les agrumiers (oranges, citrons et petits agrumes) couvrent ensemble un autre tiers de la superficie de l’UE 27 ;

- les élargissements successifs jusqu’à l’UE 27 ont entraîné une forte augmentation de la superficie en pommiers de table et un accroissement moindre des autres superficies enquêtées. La superficie en pommiers de table a été multipliée par plus de 2,4, du fait principalement de l’ajout des vergers de pommiers polonais. Les superficies en poiriers et en pêchers ont crû respectivement de 17% et 13%. La progression de 27% de la superficie en abricotiers était plus importante. Pour les agrumes, la hausse de la superficie consécutive aux deux derniers élargissements n’est pas significative (environ 1%) ;

- au sein de l’UE 27, les principaux cultivateurs de pommiers sont la Pologne, la Roumanie, l’Italie et la France. La superficie totale de vergers de pommiers de l’UE 15 a diminué de 11% entre les deux enquêtes. La superficie de l’Italie s’est légèrement accrue, tandis que celle de la France a chuté de 16% ;

- les plus grandes superficies de vergers de poiriers de l’UE 27 se trouvent en Italie, en Espagne, au Portugal et en Belgique. La superficie totale en poiriers de l’UE 15 a régressé de près de 13% pendant la période 2002 2007 ;

- dans l’UE 27, les plus grandes superficies en pêchers sont situées en Espagne, en Italie, en Grèce et en France. La superficie totale en pêchers de l’UE 15 a fléchi de 6% environ ;

- les plus importantes superficies de vergers d’abricotiers sont localisées en Espagne, suivie de l’Italie, de la France et de la Hongrie. L’Espagne et l’Italie possèdent plus de la moitié de la superficie totale en vergers d’abricotiers de l’UE 27. La superficie totale est demeurée quasiment constante en Italie et a reculé dans tous les autres États membres, sauf en Autriche, où elle a considérablement progressé (de 26%) ;

- l'Espagne a environ 55% de la superficie de vergers d'orangers de l'UE 27. La superficie de l'Italie (73.786 ha) correspond à un quart de celle de l'UE 27 tout entière. Les autres États membres dans lesquels des vergers d'orangers sont enquêtés sont la Grèce, le Portugal, Chypre et la France, qui ne comptent ensemble que pour 20% des vergers d'orangers de l'UE 27. La superficie totale des vergers d'orangers de l'UE 15 s'est accrue de 10% entre 2002 et 2007, du fait des hausses intervenues en Espagne et au Portugal. Les autres États membres ont vu leurs superficies de vergers d'orangers légèrement diminuer ;

- les 39.859 ha de vergers de citronniers recensés en Espagne représentent plus de 60% de la superficie de l'UE 27. La deuxième plus grande superficie de vergers de citronniers (25%) appartient à l'Italie. La troisième plus grande superficie se trouve en Grèce (8%). Étant donné que seule la superficie du Portugal a augmenté, alors que toutes celles des autres États membres ont baissé, il en a résulté globalement, dans l' UE 15, un repli de la superficie totale en citronniers ;

- l'Espagne compte 116.225 ha en agrumiers à petits fruits, ce qui équivaut aux trois quarts de la superficie de vergers d'agrumiers à petits fruits de l'UE 27. Le deuxième plus grand cultivateur pour ces espèces est l'Italie (15% de la superficie totale de l'UE 27). La superficie a progressé en Espagne et en Grèce, mais a accusé une régression pratiquement équivalente en Italie, si bien que la superficie de vergers d'agrumiers à petits fruits est restée plus ou moins inchangée globalement ;

- entre 1997 et 2002, la superficie de vergers de l'UE 15 a diminué de quelque 187.700 ha (15% en termes relatifs). Cette diminution était particulièrement perceptible dans le cas des pommiers et des pêchers. Une augmentation a, par contre, été enregistrée pour les agrumiers à petits fruits (par suite essentiellement d' une hausse significative en Espagne). Les superficies en arbres fruitiers ont régressé dans l'ensemble des États membres, sauf en Finlande. Cette tendance à la baisse s'est également poursuivie entre 2002 et 2007 ;

- la superficie totale de vergers enquêtée dans l'UE 15 a baissé de 37.621 ha (4% en termes relatifs) entre 2002 et 2007. La superficie en orangers a augmenté de 10% et celle en agrumiers à petits fruits est restée plus ou moins stable. Les autres superficies en arbres fruitiers ont accusé des reculs compris entre 5% et 13%. Dans certains États membres, la superficie totale de vergers enquêtée s'est accrue. Tel a été le cas au Danemark (6%), en Autriche (4%) et en Espagne (3%). La superficie totale a baissé très sensiblement en France, en Finlande, en Suède et au Royaume Uni (de 15 à 20%), alors que les plantations d'arbres fruitiers produisant pour le marché ont presque entièrement disparu au Luxembourg. Dans les États membres restants, la superficie totale de vergers occupée par les espèces considérées a diminué, alors même que, pour certaines de ces espèces, une augmentation a été constatée.

La Commission estime que par rapport aux enquêtes précédentes, les progrès accomplis depuis 2002 en ce qui concerne la «superficie de verger considérée» sont à signaler. Grâce aux améliorations telles que l' utilisation commune du concept de «superficie nette», **l'enquête 2007 peut être considérée comme globalement satisfaisante**. En ce qui concerne les enquêtes futures, il s'agira d'envisager l'actualisation de la liste des variétés et des codes, ainsi que l'harmonisation des seuils. Il faudra rechercher de possibles synergies avec d'autres opérations statistiques et/ou examiner le possible recours à des sources administratives.

La Commission conclut, pour résumer la teneur des rapports nationaux communiqués par les États membres, que ces derniers n'ont rencontré aucune difficulté majeure dans la réalisation de l'enquête. Celle-ci donne une estimation fiable du verger de l'UE pour les sept espèces observées (et davantage encore dans certains États membres) en application de la législation de l'UE.

La plupart des États membres jugent l'enquête très utile dans la mesure où elle fournit non seulement des informations sur un secteur agricole essentiel, mais aussi des données très précieuses pour d'autres travaux statistiques, notamment l'établissement des comptes de l'agriculture.